



Conflits et risques de conflits liés à l'eau en Afrique

Christian BOUQUET¹

Quelle que soit la source consultée pour affiner la définition du mot « conflit », on trouve les racines latines *confligere* et *conflictus*, c'est-à-dire le désaccord et l'affrontement. Si l'on s'en tient au domaine de l'eau, les désaccords sont innombrables mais les affrontements peu nombreux. Les conflits qui y sont liés n'entrent donc pas dans la définition proposée par le SIPRI² :

affrontement armé ayant pour enjeu le gouvernement ou le territoire, dont l'une au moins des parties est un État, et ayant causé au moins 1000 morts au combat au cours d'une année calendaire.

Cependant, les conflits en rapport avec l'eau trouvent leur place dans la catégorisation proposée par l'Institut de Heidelberg³, qui établit une distinction entre violence et non violence, et intègre, dans les deux premiers niveaux de son échelle (basse intensité), les conflits considérés comme latents lorsqu'il ne s'agit que de divergences et vues, et comme manifestes quand apparaissent les menaces verbales. Au-delà, on passe des affrontements sporadiques (niveau 3, moyenne intensité), aux affrontements répétés (niveau 4, crise sérieuse de haute intensité), puis à la guerre avec violences continues, destructions massives et de longue durée.

Si ce dernier stade ne semble pas avoir été atteint dans le sujet qui nous occupe, il n'empêche qu'on voit périodiquement fleurir dans la presse – et dans certaines publications scientifiques – des titres inquiétants comme « La guerre de l'eau aura-t-elle lieu ? ».

1 Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3, UMR LAM ; mél : christian.bouquet@u-bordeaux3.fr ; article reçu le 02/06/2011.

2 Stockholm International Peace Research Institute, www.sipri.org

3 Heidelberger Institut für Internationale Konfliktforschung (HIK), www.hiik.de

À cette question, le géographe américain Aaron Wolf (Université de l'Oregon) répond par la négative (Lasserre, 2008). Il a recensé tous les litiges connus depuis 50 ans, sur les 215 rivières transfrontalières retenues par lui, soit plus de 1 800 conflits potentiels, portant essentiellement sur les termes des traités ou des accords en voie d'élaboration ou en cours de contestation (150 accords). Il précise qu'on ne s'est battu pour l'eau que 37 fois en 50 ans, dont 27 fois entre Israël et la Syrie, et il considère donc que la menace de pénurie d'eau conduit plutôt les États à coopérer qu'à s'affronter.

Il souligne néanmoins – et c'est heureux – que les pierres d'achoppement les plus sérieuses sont les grands barrages, mais comme ils sont généralement financés par les organismes multilatéraux (Banque mondiale), le volet « prévention des conflits » est toujours traité avec beaucoup de précaution.

Aaron Wolf oublie l'histoire ancienne : à Babylone du temps d'Hammourabi (1750 avant J.C.), les populations se battaient déjà pour les eaux du Tigre et de l'Euphrate, et cette guerre pourrait bien reprendre aujourd'hui si la Turquie décide de couper l'eau à l'Irak (ce qui est déjà partiellement le cas). Il passe également sous silence les situations de « guerre autour de l'eau », avec les multiples cas d'empoisonnement des puits, technique courante pratiquée dans les zones désertiques aussi bien par les Allemands en Namibie (contre les Herrero, 65 000 morts en 1905), par les Français en Algérie, par les Janjawid soudanais contre les Zaghawa, et par les tribus somaliennes entre elles. Et il feint d'ignorer la dimension hydro-politique du conflit israélo-palestinien...

Peut-être n'a-t-il pas lu non plus Yves Lacoste qui, très tôt (Lacoste, 1976), a dénoncé les bombardements américains sapant les digues du fleuve Rouge dans le but d'inonder tout un pays, et donc de noyer des milliers de civils. C'est d'ailleurs sur ce même terrain que les Américains ont mis au point la technique des pluies provoquées destinées à embourber les troupes du Viêt Côm et, dans la version mélangée à des pesticides, à diffuser une arme chimique à partir de l'eau des nuages.

De son côté, le géographe canadien Frédéric Lasserre est moins affirmatif qu'Aaron Wolf (Lasserre, 2007). Il a recensé, notamment en Afrique, des dizaines de conflits liés à l'eau, pour la plupart cependant de faible intensité : autour du Nil, entre l'Égypte et l'Éthiopie (1979, puis 1991, puis plus récemment) ; autour de l'Okavango, entre la Namibie et le Botswana (1989-93) jusqu'à la mise en place d'une Commission mixte du bassin de l'Okavango ; autour du Sénégal, avec des révoltes violentes en Mauritanie (1989) déclenchant l'exode des populations noires vers le Sénégal ; à la frontière Mauritanie-Mali (1999), où les conflits d'usage entre villageois sont récurrents ; autour du fleuve Tana (Kenya, 2001), pour l'accès à l'eau et aux

pâturages ; autour des puits dans la région d'El Bur, au nord de Mogadiscio (Somalie) entre 2004 et 2006 (plus de 250 morts), etc.

Nous sommes donc à la marge d'une géographie des conflits. Néanmoins, le croisement de la géographie physique (orographie, hydrologies marine et continentale, climatologie) et de la géographie politique (les conflits de pouvoir, les frontières) donne à l'hydro-politique un assez bon terrain d'application.

Il sera donc proposé ici d'identifier, sur le continent africain, les principaux risques de conflit en jouant avec les échelles (des conflits d'usage locaux aux grands barrages). Les conflits sociaux inévitablement provoqués par les nouvelles règles d'accès à l'eau potable seront également abordés. Et nous commencerons par la principale cause – potentielle ou réelle – de crise interétatique : les bassins versants transfrontaliers.

I - Les bassins transfrontaliers

À l'évidence, la géographie physique facilite les études de cas. Sachant qu'on appelle bassin versant l'espace (la surface) où les précipitations s'écoulent vers un exutoire commun, et que le territoire ainsi défini est limité par une « ligne de partage des eaux » parfaitement visible et cartographiable sans contestation possible, nous disposons d'un cadre idéal. En outre, le principal moteur de la dynamique à l'œuvre étant la « pente » – facteur plus ou moins oublié depuis que l'homme prétend maîtriser la nature – la plupart des enjeux hydro-politiques sont faciles à appréhender, et les stratégies à l'ancienne savaient, comme le répétait souvent le général de Gaulle, que « qui tient le haut tient le bas »⁴.

Le continent africain compte sept grands bassins fluviaux transfrontaliers (Nil, Niger, Tchad, Congo, Orange, Okavango et Limpopo). Sans atteindre le nombre d'États traversés par le Danube (19), plusieurs d'entre eux ont été sérieusement fragmentés par le tracé des frontières nationales au lendemain des Indépendances. C'est surtout le cas du Niger, autrefois « seulement » partagé entre la France et le Royaume Uni et aujourd'hui entre 11 pays, mais aussi du Congo (13 pays), du Nil (11) et du Tchad, seul grand bassin endoréique d'Afrique, qui concerne de près ou de loin 8 pays.

Si l'homme s'est permis de tracer des frontières politiques (et linéaires) sur un continent qui, pendant la période précoloniale, ignorait ce concept, il n'en a pas pour autant effacé la zonation climatique. Or celle-ci détermine⁵ le

4 *Le Fil de l'épée.*

5 Les géographes hésitent souvent à utiliser ce verbe...

régime et le débit des grands fleuves concernés. L'espace est alors rattrapé par le temps, dans la mesure où le décalage entre le pic de la saison des pluies sur le haut cours et la crue sur le cours inférieur détermine des activités de contre-saison souvent vitales pour des dizaines de milliers de riverains. Le Niger, le Chari (principal tributaire du lac Tchad) et surtout le Nil en sont les meilleures illustrations.

1- Le Nil

C'est un cas d'école en hydro-politique⁶. En effet, sur les 11 pays concernés par le bassin du Nil, l'Égypte est le plus vulnérable, car 95 % de l'eau du Nil viennent des pays voisins, et son utilisation concerne 150 millions de personnes. Le plus long fleuve⁷ du monde (6 671 km) prend sa source (Nil Blanc) dans le lac Victoria (partagé entre l'Ouganda, la Tanzanie et le Kenya), mais il reçoit l'essentiel de son alimentation – entre 84 et 90 % – du Nil Bleu, qui dévale des hautes terres éthiopiennes où tombent des précipitations abondantes. Et où la population a connu une croissance démographique spectaculaire dans les deux dernières décennies⁸.

La configuration géographique du cours du Nil (fig. 1) a largement contribué à l'existence de l'Égypte et à la prospérité agricole de son cours inférieur. Les énormes masses d'eau qui traversent le désert avant de rejoindre la Méditerranée sont au cœur de la vie égyptienne, et si l'on réduisait cette alimentation, les conséquences humaines seraient désastreuses. Du temps où il colonisait l'Égypte, le Royaume Uni l'avait bien compris, il avait signé avec l'Italie dès 1891 le Protocole de Rome fixant les frontières entre l'Éthiopie et le Soudan mais interdisant également toute tentative de modifier le débit du fleuve Atbara (dernier affluent du Nil). En 1902, le Royaume Uni prenait d'autres précautions en signant avec l'empereur Ménélik II un traité par lequel ce dernier s'engageait à ne jamais entreprendre d'aménagements sur le Nil Bleu sans son autorisation...

Par la suite, des accords importants ont été signés entre l'Égypte et le Soudan (sous administration bipartite) : en 1929, on s'est mis d'accord pour octroyer 48 milliards de m³ d'eau du Nil par an à l'Égypte, et 4 milliards au Soudan. Puis, en 1959, on a porté les volumes respectifs à 55,5 et 18,5 milliards. Par ailleurs, les pays en amont se sont engagés à ne pas priver l'Égypte de cette eau.

6 On consultera utilement sur le Nil le chapitre écrit par Gérard Prunier dans *Raison et Magrin*, 2009.

7 Les calculs peuvent varier, et classer l'Amazone (entre 6 259 et 6 700 km) devant le Nil (entre 5 499 et 6 895 km).

8 Ainsi que le résume non sans humour Alain Gascon dans les Actes du FIG 2004 : « Quand Malthus s'invite chez la reine de Saba »...

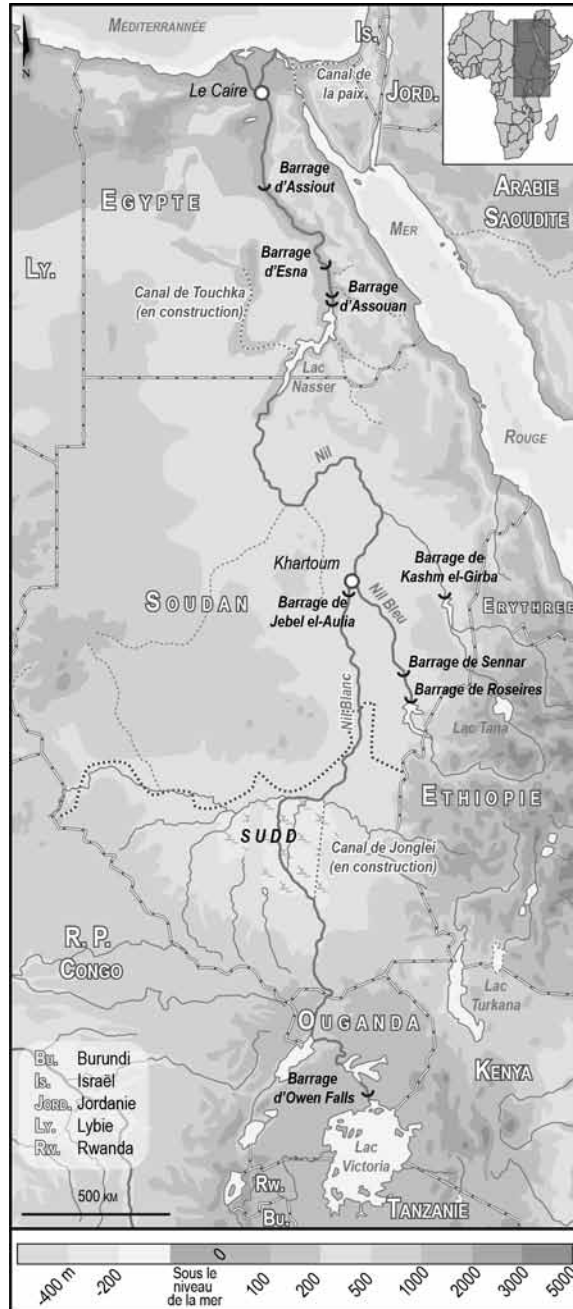


Figure 1 – Configuration géographique du Nil

C'est dans ce contexte et dans cet esprit que de grands barrages (Assouan, Assiout) ont régulé le débit du Nil en Égypte. Mais le Soudan a également construit des barrages, en particulier sur le Nil Bleu, et l'Éthiopie pourrait être tentée d'en faire autant. En outre, la Tanzanie et le Kenya ont commencé à pomper l'eau du lac Victoria pour irriguer 4 à 5 millions d'hectares de terres agricoles dont ils ont un besoin impératif. Et cinq autres pays sont concernés par le bassin versant du Nil (Rwanda, Burundi, Congo et plus lointainement l'Érythrée, la Centrafrique). Ce sont donc bien onze pays qui « tiennent entre leurs mains » la sécurité de l'Égypte, alors que celle-ci n'est formellement protégée que par l'accord signé avec le Soudan en 1959. On comprend que la tension ait pu être vive en 1995 entre les deux pays, quand le Soudan a envisagé de construire un nouveau barrage : des troupes ont été massées à la frontière, quelques incidents frontaliers ont eu lieu, et la crise a atteint le niveau 3 sur l'échelle d'intensité du HIIK.

Il était donc urgent que soit créée, en 1999, l'Initiative du Bassin du Nil (IBN), à laquelle participent actuellement neuf des États concernés⁹ autour d'une « vision commune ». Mais l'Égypte et le Soudan semblent s'arc-bouter sur les volumes décidés en 1959. Les autorités du Caire l'ont clairement réaffirmé lors d'une réunion de l'IBN tenue à Charm el Cheikh en 2010, et confirmé en février 2011 à Goma en rappelant fermement qu'il s'agissait pour l'Égypte d'une question de « sécurité nationale » et qu'elle

se réservait la possibilité de prendre toutes les mesures nécessaires à la défense de ses droits historiques.

Entre temps, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie avaient signé, le 14 avril 2010, un accord de coopération sur le partage du fleuve. La République Démocratique du Congo (RDC) et le Burundi ne s'y étaient pas associés à cause de la pression de l'Égypte.

On le voit, le risque de conflit est relativement élevé, d'autant plus qu'un élément nouveau vient d'intervenir dans le jeu hydro-politique : la création du nouvel État du Sud-Soudan, décidée par le référendum de janvier 2011, et qui prendra effet le 9 juillet 2011. Ce nouvel État contrôlera un bief important du Nil Blanc, notamment la zone des marais du Sudd qu'on avait commencé à canaliser pour éviter ce qu'on considérait comme une trop grande déperdition de l'eau du fleuve. Il s'agit du canal Jonglei, entrepris en 1978, mais dont les travaux ont été stoppés en 1984 par la rébellion alors que la moitié était réalisée. L'Égypte aurait alors gagné entre 4 et 8 milliards de m³. En juillet 2011, le Sud-Soudan constituera le douzième État concerné par le bassin versant du Nil, et il ne sera pas le moins actif.

9 L'Érythrée et la Centrafrique sont géographiquement très marginaux.

Quels enseignements pouvons-nous tirer de cette étude de cas ? À l'évidence, un État a terriblement besoin de l'eau du Nil : l'Égypte (1 million de km², 83 millions d'habitants dont 1/3 est âgé de moins de 14 ans, et dont 95 % vivent sur les rives d'El Bahr). Pour cette raison, elle a toujours été en pointe dans les négociations, mais aussi toujours prête à montrer sa puissance militaire.

L'Égypte ne rentrera jamais en guerre dans la région si ce n'est pour une question d'eau, déclarait Nasser.

Un autre État va être contraint de se mêler davantage au jeu hydro-politique (et « qui tient le haut tient le bas ») : l'Éthiopie (1,1 million de km², 85 millions d'habitants), maîtresse du Nil Bleu, pays où 80 % de la population vit de l'agriculture (qui représente 90 % des recettes d'exportation). L'Éthiopie a été très affaiblie par une longue guerre contre l'Érythrée, et par une guerre civile. Classée parmi les 10 pays les plus pauvres du monde, elle n'a plus de débouché maritime autre que le port de Djibouti, et doit faire face à une très forte croissance démographique, avec un taux naturel de 2,56 % et un indice de fécondité de 5,22.

Et le troisième est en cours de mutation (partition) et en crise (Darfour) : le Soudan (2,5 millions de km², 40 millions d'habitants), pays dont la population est encore majoritairement agro-pastorale avec des conflits d'usage qui marquent surtout la micro-économie de l'eau et placent l'hydro-politique à une autre échelle, sans en amoindrir les risques.

Cette région d'Afrique doit donc être surveillée de très près, et il n'est pas anodin qu'existe une cellule au *US State Department* (Washington) qui établit des scénarios sur l'avenir à court terme.

2- Le Niger

Le cas du Niger est très particulier : c'est un fleuve qui mesure 4 200 km de long, pour un dénivelé de seulement 800 m, qui donne l'impression de se tromper de chemin et de prendre le Sahara pour la mer. Il y dessine d'ailleurs un delta intérieur autour de Tombouctou avant de reprendre la pente vers le Sud. À Mopti, il est à moins de 300 m (298 m) et il lui reste pourtant encore 2 500 km à parcourir avant d'atteindre l'océan Atlantique (fig. 2). Sa pente moyenne n'est que de 1,2 cm/100 m, soit 0,01 %.

C'est peu dire qu'il paresse, car il est soumis à des saisons des pluies très irrégulières. Là encore, la « nature » a son mot à dire : du fait de l'itinéraire suivi par son cours, le Niger connaît plusieurs régimes pluviométriques, du tropical très humide en Guinée au sub-désertique au Mali et au Niger, avec

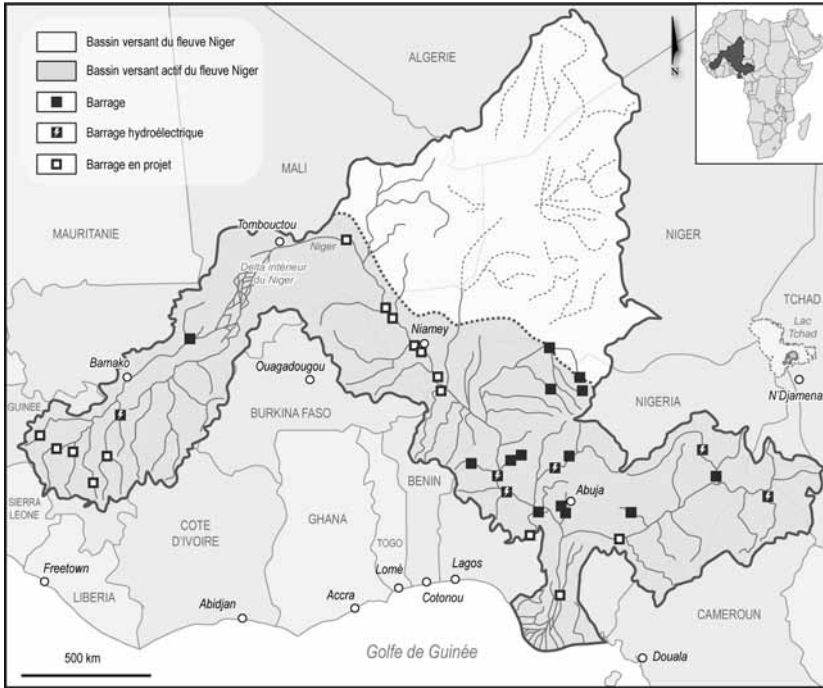


Figure 2 – Configuration géographique du fleuve Niger

une évaporation très forte et des infiltrations dans le sable importantes. Il est également soumis à des prélèvements de plus en plus lourds eu égard à une pression démographique guère moindre que dans le cas précédent. Il a d'ailleurs cessé de couler sous le pont Kennedy à Niamey en juin 1985 puis en août 2003. Ces deux alertes ont peut-être accéléré la prise de conscience collective, mais les initiatives communes d'envergure sont encore attendues...

Les caractéristiques hydrographiques du Niger en font donc un cas d'école hydro-politique très intéressant¹⁰. Comme le Nil, c'est une lame d'eau vitale qui irrigue des espaces désertiques selon un calendrier décalé mais, à la différence du Bahr, elle achève son périple dans un pays (le Nigeria) qui dispose d'autres approvisionnements. Pour autant, les problèmes du partage politique sont également nés de la colonisation et de l'occupation de l'Ouest-africain par deux grandes puissances : la France, qui a pris possession des « terres légères » du Sahara, et le Royaume Uni qui a préféré se concentrer sur la région sub-deltaïque où elle envisageait de développer la culture du palmier à huile. Dès lors, les frontières – balkanisées ensuite après les Indépendances – se sont mises en travers du bassin versant (Bouquet, 2004).

¹⁰ On consultera utilement sur le Niger le chapitre écrit par Jérôme Marie dans Raison et Magrin, 2009.

Pourtant, les colonisateurs comptaient dans leurs rangs quelques scientifiques camouflés sous l'uniforme militaire. C'est ainsi que le capitaine Jean Tilho s'intéressa, durant son expédition de 1906-1909, aux risques de capture du fleuve Logone (affluent du Chari, donc tributaire du lac Tchad) par le fleuve Bénoué (affluent du Niger). Il avait observé d'abondants déversements dans la région du Mayo-Kebbi, et pressentait un détournement vers le bassin du Niger, avec pour conséquence la disparition du lac Tchad (Tilho, 1910 ; Dresch, 1947). Sa théorie fut contredite car il ne s'agissait que d'inondations saisonnières, mais on imagine sans peine que le cours du Logone puisse prendre une autre direction si quelqu'un décide de construire une petite digue au bon endroit, là où les choses se jouent à quelques centimètres...

Indépendamment de cette hypothèse, les États riverains du Niger ont très tôt pris conscience de la nécessité de la fameuse « vision commune ». Neuf d'entre eux (il y en a 11 *lato sensu*) ont créé, dès 1964, une Commission du Fleuve Niger (CFN), sorte de coquille vide et muette transformée en 1981 en une Autorité du Bassin du Niger (ABN). Cette entité a essayé, tant bien que mal, de gérer en commun les aménagements, soit quatre barrages dans la région sahélo-saharienne, et huit au Nigeria. Un certain nombre d'accords bilatéraux ont été signés, sans grande ni réelle portée, car dans ce domaine il est nécessaire que l'accord soit global, mais ils se sont engagés dans la « sectorisation », seule bonne méthode de prévention des conflits, car elle déconcentre le traitement des problèmes et le ramène à un « bief ». Lors d'un sommet tenu en 2004 à Paris, les protagonistes ont élaboré une « Vision partagée pour le développement durable du bassin versant du fleuve Niger ». Mais la déliquescence des États et la défaillance généralisée des machines administratives ont conduit à la disparition totale des réseaux de mesure, et nul n'est plus capable de bâtir un modèle prévisionnel. L'estimation des prélèvements pour l'irrigation est également stoppée depuis longtemps, de même que la mesure du ruissellement des eaux de surface. On peut donc douter de l'impact réel de ces initiatives.

D'ailleurs les pays faiblement drainés par le fleuve Niger ne se sentent guère concernés, et cette « vision » n'implique réellement que le Mali, le Niger (dont les caractères sont voisins) et le Nigeria, géant de l'Afrique de l'Ouest. Le Mali, c'est 1,2 million km², 13 millions d'habitants, une 143^e place au classement selon l'Indice de Développement Humain (IDH), un pays fragilisé par sa taille, par sa pauvreté et – conséquence des deux facteurs précédents – par la progression sur son territoire d'Al Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI).

Le Niger (1,2 million km², 15 millions d'habitants, 174^e selon l'IDH) affiche les mêmes indicateurs, avec une instabilité politique plus grande, mais des richesses potentielles avérées (uranium), même si la redistribution tarde

à venir. Quant au Nigeria (920 000 km², 145 millions d'habitants, 158^e selon l'IDH), c'est une puissance économique de première importance, disposant d'une armée forte, mais fragilisée par son double gigantisme (superficie, population) et par une opposition ethno-religieuse nord-sud parfois violente.

S'il est vrai que les problèmes du fleuve Niger risquent de toucher surtout ces trois pays, il y va de l'avenir de plus de 110 millions de personnes (et peut-être 200 millions en 2020), appartenant à neuf nationalités différentes, et à plusieurs dizaines de groupes ethniques, avec des antagonismes religieux de plus en plus vifs. Les manifestations violentes et récurrentes au nord du Nigeria autour de la *charia*, l'influence grandissante et déstabilisante d'AQMI au Sahel, et l'état de non-droit qui règne dans la zone deltaïque constituent un terreau sur lequel peuvent prospérer les crises et les conflits. Il y a d'ailleurs un lien direct entre la pauvreté extrême des populations vivant dans le delta intérieur du Niger, dépendant inconditionnellement de l'eau véhiculée par le fleuve, et le prosélytisme¹¹ des bandes armées affiliées à AQMI. L'eau ne sera peut-être pas à l'origine d'une guerre, mais elle pourrait constituer un facteur additionnel de crise.

II - Conflits d'usage et transferts massifs

Il convient de passer du terroir où les conflits d'usage concernent les cultivateurs, les éleveurs et, parfois, les pêcheurs, déclenchant quelquefois de véritables guerres (Darfour), au territoire où des États pensent à mettre au point un plan de transfert massif d'eau entre le fleuve Congo et le lac Tchad, mettant en péril des équilibres agro-pastoraux anciens, en feignant d'oublier que les accords internationaux ont toujours un double : les désaccords internationaux.

1 - À l'échelle du terroir, les conflits d'usage

Avec la croissance démographique, particulièrement forte en Afrique subsaharienne puisque la croissance naturelle dépasse encore 2,5 %, la terre est devenue un bien recherché et, plus encore, la terre bénéficiant de précipitations suffisantes ou de possibilités d'irrigation. Il fut un temps où le continent était incontestablement sous-peuplé et où chacun trouvait largement sa place. Puis les oppositions entre agriculteurs sédentaires et éleveurs nomades se sont multipliées et aggravées, conduisant à des crises

¹¹ Le terme doit être étendu au-delà du religieux : l'industrie de l'enlèvement et du pillage devient peu à peu le seul refuge de ceux qui n'ont plus d'espoir d'une vie meilleure.

estimées de moyenne intensité par le HIIK, avant de monter d'un ou deux crans dans le cas de la guerre du Darfour.

Pour bien comprendre, il faut rappeler quel est le statut de la terre dans cette partie du monde : elle « appartient » à celui qui la cultive (et les arbres « appartiennent » à ceux qui les ont plantés). En réalité, la notion d'« appartenance » ne convient pas dans la culture rurale de l'Afrique sahélienne, car les parcelles sont occupées par les paysans qui les mettent en valeur, souvent selon une référence à un lointain droit du sang, mais qui s'effacera si l'occupant ne cultive plus.

Et, dans le cas du Darfour, comme au Ouaddaï voisin, comme au Kanem et dans toutes les savanes ouest-africaines, cette terre est libre dans le créneau de temps où elle n'est pas cultivée, c'est-à-dire juste après la récolte et juste avant les labours. Les éleveurs peuvent donc parcourir ces terres « à contre-saison ». Au Tchad et au Soudan, ils en profitent souvent pour récolter la gomme arabique des acacias dont ils sont détenteurs.

Au Darfour, la cohabitation entre éleveurs et cultivateurs a été rendue compliquée par les sécheresses à répétition des deux dernières décennies, et les premiers ont muté en Jinjawid (« cavaliers diables », cavaliers armés de fusils d'assaut belges de type G3). Ils ont commencé à terroriser les seconds pour qu'ils fuient leurs terres de culture et les abandonnent aux éleveurs, à la recherche de pâturages. Le début de la guerre du Darfour était donc indirectement une guerre de l'eau née du croisement entre une péjoration de la pluviométrie et une pression démographique forte. Avec le temps, elle est devenue très meurtrière et a déplacé des centaines de milliers de personnes ; plus d'un million sont encore dans des camps contrôlés par le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR), et au moins autant dans des agglomérations de fortune.

L'exemple soudanais d'alternance de l'occupation des terres dans le temps attire l'attention sur l'une des caractéristiques fondamentales des systèmes agraires dans les milieux secs africains : l'exploitation des terres à contre-saison, et notamment à la décrue. En effet, les cours d'eau, les lacs, les mares, connaissent une crue annuelle décalée dans le temps, c'est-à-dire intervenant quelques semaines après le pic de précipitations de la saison des pluies, puis une décrue au cours de laquelle les terres, qui ont été inondées, s'exondent tout en conservant une forte humidité, surtout si ce sont des vertisols (argiles à montmorillonite).

Cette opportunité a naturellement été repérée de longue date par les populations riveraines des fleuves, rivières et mares résiduelles. Au fur et à mesure que se retire la lame d'eau, elles sèment des céréales, généralement du maïs, ou bien du sorgho de décrue (c'est le *berbéré* des Arabes tchadiens,

ou le *muskwari* des Kirdi du Nord-Cameroun). Il s'agit d'une pratique qui suppose une parfaite connaissance de la micro topographie des lieux, mais elle concerne des dizaines de milliers de paysans dans les Savanes et le Sahel ouest-africains. Tout le sud du bassin tchadien – toute la partie argileuse – est concerné. Dans les bonnes années, cette culture de décrue assure une seconde récolte, à contre-saison, dont le produit est nécessaire aux besoins alimentaires du groupe.

Il est aisé de comprendre que les parcelles ainsi exploitées sont très recherchées, non seulement par les cultivateurs auxquels s'applique un régime foncier très strict (gare à celui qui n'exploitera pas sa micro-parcelle), mais aussi par les éleveurs qui savent que là où pousse le maïs ou le sorgho pousserait tout aussi bien l'herbe prisée par leurs animaux, et qui ont également besoin de couloirs de passage pour que leurs bêtes aillent boire. Quant aux pêcheurs, ils se croient volontiers « propriétaires » des mares résiduelles dans lesquelles ils se livrent saisonnièrement à de véritables pêches miraculeuses quand il reste peu d'eau.

Comment équilibrer les droits, toujours dans ce contexte de pression sur la terre ? La Banque mondiale a, certes, eu la (mauvaise) idée de « sécuriser » les parcelles en invitant chaque exploitant à demander un titre de propriété. Mais sur quels critères, droit du sol ou droit du sang ? En attendant que les guichets fonciers nouvellement installés dans les campagnes achèvent de bouleverser le droit coutumier, les différentes communautés continuent d'exploiter à l'ancienne les terres de décrue, et le littoral du lac Tchad en offre une illustration pertinente.

Il est vrai que, là encore, les conditions naturelles ont proposé depuis des siècles une configuration des rives qui a trouvé l'ingéniosité des populations locales pour donner ce que les premiers administrateurs coloniaux ont appelé, non sans admiration, des « polders ». En fait, le lac Tchad n'est rien d'autre qu'une vaste mare peu profonde qui a été bloquée au Nord par l'erg du Kanem. La lame de crue entraîne donc l'inondation des inter-dunes les plus septentrionales, puis la décrue libère le sol enrichi de limon. Un peu plus au Sud, la décrue ne libère pas les terres, sauf si l'on établit des barrages de nattes et de sable pour laisser l'évaporation faire son œuvre en trois ou quatre ans, afin de disposer de vastes surfaces cultivables à plein temps et facilement irrigables ; on réussit parfois trois récoltes par an, ce qui est remarquable pour une région où il tombe moins de 250 mm de précipitations par an.

Les polders ont été récupérés par l'administration coloniale qui souhaitait en faire le grenier à blé tendre du pays. Ce fut plus ou moins un échec, mais la

maîtrise de l'eau et des terres demeure et, là encore, des dizaines de milliers de cultivateurs sont concernés.

À l'Ouest, sur la rive nigériane, on a privilégié dès les années 1970 les grands périmètres irrigués, très grands consommateurs d'eau, et l'addition de ces prélèvements excessifs et des sécheresses a conduit le lac Tchad à se réduire au fil des ans. Peu à peu, la menace d'un assèchement total a plané sur le bassin versant, et il a fallu se pencher sérieusement sur le problème : le lac Tchad allait-il disparaître de la carte ?

2 - À l'échelle du territoire continental, les transferts massifs

Dès 1964 avait été créée la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), autour d'un bassin conventionnel dont le tracé a d'abord été fantaisiste, puis élargi à la Centrafrique, ce qui était la moindre des choses puisque le fleuve Chari, principal tributaire du lac, y prend sa source. Basée à N'Djaména, la CBLT est longtemps restée une coquille tout aussi vide que l'ABN pour le bassin voisin. Elle veillait davantage à ce qu'on ne touche pas aux agissements du Nigeria sur la rive occidentale qu'elle ne travaillait vraiment à une « vision commune ». Il a fallu plusieurs campagnes de presse appuyées sur les photographies satellitaires pour que l'opinion publique internationale s'émeuve et s'attelle à rechercher des solutions.

Ainsi est apparu, à la fin des années 1980, le premier projet *Transaqua*. Il était pharaonique puisqu'il consistait à aller prendre l'eau dans le fleuve Congo, quasiment au niveau du lac Tanganyika¹², et de l'amener par un canal navigable de 2 400 km jusqu'aux sources du fleuve Chari, qui la conduirait ensuite jusqu'au lac Tchad... Irréaliste (ou surréaliste), l'esquisse est restée dans les cartons mais l'idée a survécu et une version plus « légère » a ensuite été élaborée dans les années 2000¹³. Elle consistait à construire un barrage à Balbo sur l'Oubangui, permettant à la fois de produire de l'électricité pour la Centrafrique, et de dévier entre 5 à 10 km³ (5 à 10 % du débit) de l'Oubangui *via* un canal de plus de 300 km (seulement) vers le Chari (fig. 3).

On en est actuellement au financement des études de faisabilité. Un Forum mondial « Sauver le lac Tchad », organisé en octobre 2010 à N'Djaména, a montré que le projet était suffisamment avancé pour que la société civile commence à s'en inquiéter et rappelle que si les années 1930 ont érigé les grands barrages en symbole de la victoire de l'homme sur la

12 On pourra consulter la carte sur le site : http://www.comiterepubliquecanada.ca/spip.php?page=article2&id_article=223

13 On consultera utilement le chapitre écrit sur le sujet par Géraud Magrin dans Raison et Magrin, 2009.

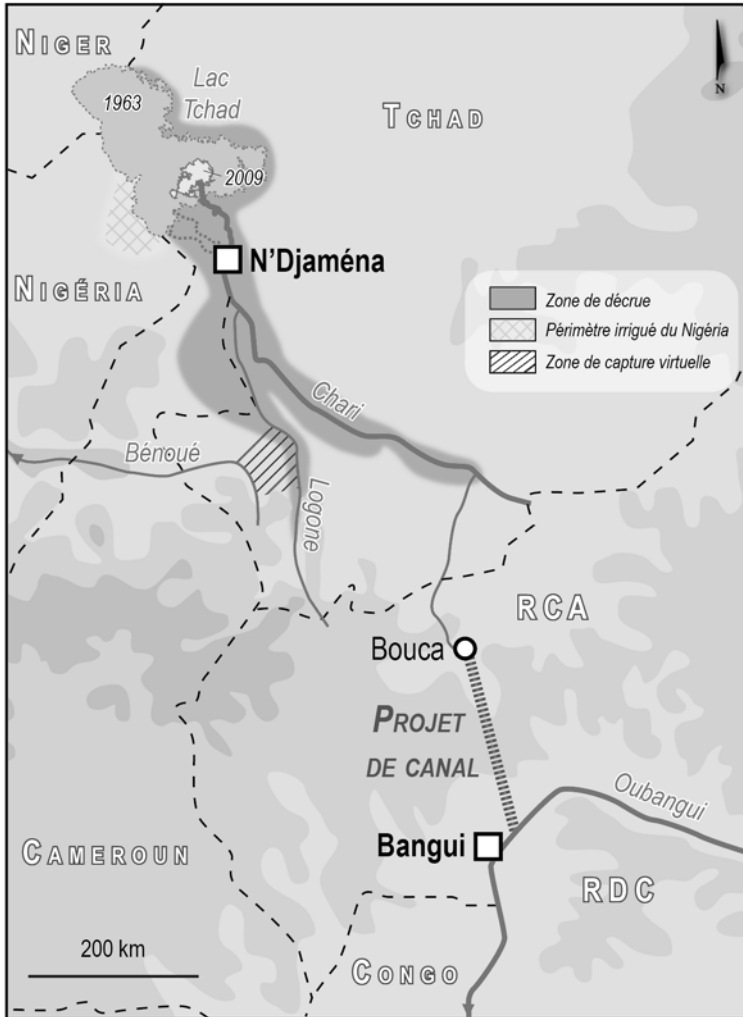


Figure 3 – Projet de canal entre l’Oubangui (Centrafrique) et le Chari (Tchad)

nature, le XXI^e siècle risque de les rendre « conflictogènes » (Leslie, 2008). De fait, ils induisent de grands déplacements de populations et de profonds bouleversements socio-économiques, altèrent l’environnement et coûtent très cher. Les arguments d’Aaron Wolf ne rassurent plus.

Dans le cas présent, les réserves portent sur plusieurs points. D’abord, au niveau de l’exploitation des terres à la décrue, il y aura un terrible risque de voir la nouvelle lame d’eau arriver en décalage par rapport à la crue traditionnelle, ou à tout le moins arriver dans d’autres volumes. Ainsi les anciennes zones de culture seraient-elles totalement redessinées, et les anciens calendriers

complètement bouleversés ? On n'ose pas imaginer les paysans qui ont semé une ligne de *berbére* à quelques centimètres du bord du Chari découvrir le lendemain que le fleuve a monté de plusieurs mètres, recouvrant le champ qu'ils construisaient patiemment, jour après jour, depuis que le fleuve baissait.

Ensuite, au niveau politique, « celui qui tient le haut tient le bas ». Outre les risques liés à la nécessité technique d'avoir une maîtrise partagée et millimétrée des « lâchages » d'eau, subsiste celui de voir les trois États concernés (Tchad, Centrafrique, République du Congo) ne plus être d'accord ou entrer en conflit. Ainsi qu'on l'a vu dans le cas du bassin du Nil, un accord international porte en lui le germe du désaccord.

Enfin, il ne faudrait pas oublier que l'aval de l'opération concerne aussi les riverains de l'Oubangui et du fleuve Congo. Certes, cette région équatoriale ne manque pas d'eau, mais les modes de mise en valeur des rives ne manqueront pas d'être perturbés par cette modification assez sensible du volume d'eau et du calendrier des crues.

Quant aux transferts massifs, s'ils sont devenus réalité dans plusieurs cas (Colorado, Amou Daria), ils n'ont jamais parcouru des distances aussi longues et sont de plus en plus contestés par les spécialistes et les opinions publiques (Lasserre, 2009 ; Schneier-Madanes, 2010, à propos du projet espagnol de transfert de l'Ébre).

« Sauver le lac Tchad » est un objectif louable. Encore faudrait-il être tout à fait sûr que son avenir ne dépend que de l'alimentation de surface, surtout si les perspectives de réchauffement climatique risquent d'accroître les effets de l'évaporation. Or il existe aussi des nappes souterraines encore correctement chargées et pas très profondes. Plus généralement, le partage de la ressource dans le contexte particulier des milieux secs tropicaux, confrontés à une forte croissance démographique et au réchauffement climatique, constitue un risque de conflit qu'on ne saurait négliger, même si une

guerre de l'eau ne sera pas une confrontation militaire, mais plutôt l'exacerbation de tensions durables ou récurrentes entre différents usagers de l'eau. (Dione, 2000).

Or, précisément, les tensions peuvent être exacerbées par la nouvelle règle du jeu imposée par la Banque mondiale dans le domaine de l'accès à l'eau potable : celle-ci sera désormais payante pour tous...

III - Conflits sociaux pour l'eau potable

Au cas où il ne serait pas trouvé suffisamment de causes de conflits, le nouvel ordre économique mondial a pris quelques décisions lourdes, fortement menaçantes pour la paix sociale, et donc potentiellement « conflictogènes ». C'est ainsi que l'année même (1992) où le premier Sommet de la Terre affirmait, à Stockholm, que le concept de « développement durable » incluait un volet social pesant aussi lourd que les volets économique et environnemental, d'autres experts en mondialisation s'accordaient à Dublin, dans la plus grande discrétion, sur les termes d'une Déclaration qui allait avoir de graves conséquences sur le mode de vie des plus pauvres habitants de la planète, soit plus d'un milliard de personnes.

Enrobé au cœur de considérations lénifiantes :

l'eau douce - ressource fragile et non renouvelable - est indispensable à la vie, au développement et à l'environnement ; la gestion et la mise en valeur des ressources en eau doivent associer usagers, planificateurs et décideurs à tous les échelons ; les femmes jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau.

Un point fondamental en matière de choix de société a été officiellement acté dans ce qui allait devenir la « Déclaration de Dublin » :

l'eau, utilisée à de multiples fins, a une valeur économique et devrait donc être reconnue comme bien économique¹⁴,

autrement dit un produit marchand.

De fait, l'eau potable ayant un coût (forage, traitement, acheminement et distribution), elle doit avoir un prix. Mais les États avaient, jusque-là, réglé le problème de la justice sociale en assurant un service public de fontaines gratuites. En 1992, ce système avait donc vécu, sous la pression, d'une part, de la Banque mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI) et, d'autre part, du lobby des opérateurs – français pour les plus importants (Ondéo, Véolia, Saur) – qui entendaient continuer à tisser leur toile sur l'ensemble du monde, fût-il au-dessous du seuil de pauvreté.

C'est en Amérique latine dans les années 1990 que ce nouveau modèle de l'eau a été testé, non sans incidents (guerres de l'eau ?). En Bolivie, Ondéo

14 Les justifications étaient explicitées ainsi : « en vertu de ce principe il est primordial de reconnaître le droit fondamental de l'homme à une eau salubre et une hygiène adéquate pour un prix abordable. La valeur économique de l'eau a été longtemps méconnue, ce qui a conduit à gaspiller la ressource et à l'exploiter au mépris de l'environnement. Considérer l'eau comme un bien économique et la gérer en conséquence, c'est ouvrir la voie à une utilisation efficace et à une répartition équitable de cette ressource, à sa préservation et à sa protection. » (Stockholm, 31 janvier 1992).

entendait faire prévaloir l'exclusivité de ses droits en faisant interdire l'accès aux puits communautaires et même à l'eau de pluie. Une grande marche de protestation, organisée à Cochabamba en avril 2000, se solda par six morts, mais le verrouillage n'évolua guère, et les usagers qui ne sont pas en mesure de s'abonner et de payer les factures sont toujours exclus de la distribution. À La Paz, aucun opérateur n'ira installer des tuyaux dans les quartiers pauvres d'Alto Lima, situé à 4 000 m d'altitude. Et s'il est vrai qu'Ondéo a dû quitter l'Argentine sous la pression du mécontentement populaire, elle a été remplacée et le mode d'emploi reste le même.

En Afrique, l'apparition dans les grandes villes de fontainiers, équipés de carnets à souche, date du début des années 2000. Il y a bien eu quelques manifestations à Antananarivo (Madagascar), mais la plupart des quartiers n'offrent plus d'eau potable gratuite, de même que les villes de Tamatave ou Majunga. Il en est de même dans la plupart des autres pays d'Afrique subsaharienne, où seules les zones rurales sont encore alimentées gratuitement par des forages construits par des ONG : tant que les pompes seront en état de marche, ce privilège sera probablement conservé. Mais il va falloir se préparer à fonctionner autrement.

Dans ces conditions, les plus pauvres n'ont d'autre choix que de boire l'eau des marigots, s'exposant ainsi aux maladies hydriques qui, précisément, produisent des dégâts considérables puisque les taux de mortalité infantile dans ces pays sont les plus élevés du monde : 79‰ des nouveaux nés meurent avant l'âge d'un an en Afrique (les chiffres atteignent 95 ‰ au Burundi et 152 ‰ en Angola).

En outre, dans les villes africaines, l'eau potable des fontaines revient dix à vingt fois plus cher aux usagers (les plus pauvres) que celle qui est fournie aux abonnés, car les services concernés – « municipaux » pour la plupart – n'ont pas trouvé de bonne solution pour assurer une redistribution collective équitable. Mais existe-t-il alors un bon « modèle de l'eau » pour les pays où la majorité de la population est insolvable ?

L'Afrique du Sud de Nelson Mandela a donné l'exemple en son temps. À partir de 2001, chaque opérateur a été tenu de fournir gratuitement 6 m³ d'eau par mois à chaque ménage, quel que soit son niveau de vie. Cette solution (Blanchon, 2005 et 2009) reprenait la formule retenue dans nombre de pays du Nord avec les tarifs modulés en fonction de la consommation. Elle s'est néanmoins heurtée à plusieurs obstacles. D'abord, il fallait mobiliser un énorme investissement pour raccorder tous les ménages, et donc convenir d'une définition quantifiée du « ménage ». Ensuite il fallait lutter contre la fraude. Enfin il aurait fallu évaluer cette politique pour, au besoin, l'infléchir localement et en diffuser l'idée à l'extérieur.

En attendant, la logique du marché conduit doucement à une « archipelisation » des villes (Jaglin, 2001), avec des quartiers équipés et des quartiers exclus. Cette territorialisation correspond au partage des villes entre les riches et les pauvres, d'où l'hypothèse de conflits sociaux violents nés de la croissance des inégalités et notamment celle qui prévaut dans l'accès à l'eau potable.

On peut même anticiper à plus long terme et imaginer le jour où, à son tour, l'eau d'irrigation ne sera plus un bien public et fera l'objet de quotas au-delà desquels elle sera payante. Cette idée est dans l'air des pays du Nord. Elle gagnera vite du terrain, et on en reviendra aux conflits d'usage entre cultivateurs et éleveurs, conflits dans lesquels un élément nouveau viendra compliquer les crises : l'argent.

*

Cette approche des conflits et risques de conflits liés à l'eau ne prétend pas être exhaustive. Elle a passé sous silence un certain nombre de thèmes, notamment les crises qui pourraient naître du vide juridique concernant les pluies provoquées (« En Afrique de l'ouest, qui tient le sud tient le nord ? »), ou encore la piraterie maritime des côtes de Somalie, qui avait démarré sur une contestation des zones de pêche.

Les exemples traités suffisent néanmoins à appeler l'attention sinon sur l'hypothèse d'une « guerre de l'eau » du moins sur le poids des enjeux hydro-politiques. Quand on sait qu'il faut 4 500 litres d'eau pour produire 500 gr de viande de bœuf, 8 000 litres pour fabriquer une paire de chaussures et 400 000 litres pour produire une automobile, on comprend mieux que la ressource est menacée. Et le Pentagone et les grandes agences occidentales de sécurité ont bien compris que laisser à l'écart de l'eau potable plus d'un milliard de personnes, c'est faire le lit du terrorisme.

La géographie politique trouve donc ici un terrain d'élection. D'abord parce que la géographie est fille des sciences naturelles, et que la « pente, la zonation climatique, et le décalage temporel » entre le pic des pluies et le pic de la crue, jouent un rôle majeur dans les dynamiques à l'origine des crises. Ensuite parce que les jeux de pouvoir qui ont découpé l'espace et les territoires ont rarement pris en compte la citation du général de Gaulle (« Qui tient le haut tient le bas »). Et enfin parce que les règles nouvelles de la globalisation, en faisant de l'eau potable – en attendant l'eau en général – une marchandise comme une autre, ont introduit des risques de conflits sociaux liés au creusement des inégalités, de telle sorte que la géographie économique y trouve également son compte.

Pour l'essentiel, il y a davantage de risques que de conflits ouverts. Mais le contexte affiche des tendances aggravantes. Ainsi la croissance démographique mal maîtrisée, notamment en Afrique subsaharienne, accroît-elle la pression à la fois sur la terre et sur l'eau, créant des tensions intercommunautaires de nature à dégénérer ; plusieurs exemples montrent que la guerre n'est jamais bien loin. Par ailleurs, le règlement des crises liées au contrôle des bassins versants relève des États, et ceux-ci sont tous affaiblis, à la fois à cause de la dette et du fait du modèle économique libéral qui leur ôtent une part importante de leur pouvoir de décision et de pilotage.

Ils ne sont pas forcément aidés par le Droit international, qui a tardé à réglementer le principe de souveraineté territoriale sur les biefs nationaux¹⁵ puisqu'il a fallu attendre 1997 pour que la Convention sur le Droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation soit signée à New York. S'il est vrai qu'elle fait appel à la coopération interétatique, notamment pour s'accorder sur un usage équitable et sur la prévention des dommages (économiques, sociaux, environnementaux), elle n'est pas réellement contraignante et certains États (notamment Israël, mais également certains États de l'Ouest américain) continuent à invoquer le droit de propriété du premier à avoir mis l'eau en valeur.

Une véritable « guerre de l'eau » éclatera peut-être un jour, et les Nations Unies veillent à pratiquer une hydro-diplomatie préventive face à des hydro-puissances qui pourraient être tentées de faire prévaloir la force armée pour contrôler la ressource. Mais l'eau sera plutôt un facteur déclenchant parmi d'autres lorsque, dans un endroit donné, s'additionneront les conditions de l'éclatement d'un conflit.

Bibliographie

Ayeb Habib et Ruf Thierry, dirs., 2009 - *Eau, pauvreté et crises sociales. Actes du Colloque d'Agadir 2005*. Paris : IRD Éditions (CD-ROM).

Barraque Bernard, 2008 - L'eau doit rester une ressource partagée. *La Recherche*, Paris, n° 421, p. 78.

—, 2008 - L'eau, ni or bleu ni bien public mondial. *Pour la Science*, Paris, dossier n° 58, p. 76-80.

Blanchon David, 2009 - *Atlas mondial de l'eau. De l'eau pour tous ?* Paris : Autrement, 80 p.

¹⁵ Le monde s'en est longtemps tenu au principe de souveraineté territoriale absolue, c'est-à-dire le principe linéaire fondé sur le fil de l'eau, selon lequel chaque bief national est inaliénable (Congrès de Vienne, 1815). La vision du bassin versant n'est apparue qu'en 1966 lors de la Déclaration d'Helsinki. En France, les premières agences de bassin (1964) étaient très innovantes.

——, 2005 - De l'eau gratuite : à quel prix ? In : Ayeb Habib et Ruf Thierry, dirs. - *Eau, pauvreté et crises sociales. Actes du Colloque d'Agadir 2005*. Paris : IRD Éditions (CD-ROM), p. 509-522.

Bouquet Christian, 1990 - *Insulaires et riverains du lac Tchad*. Paris : L'Harmattan, 2 vol. 412 et 464 p.

——, 2004 - Le bassin du fleuve Niger : retour aux frontières naturelles ? *Géopolitique Africaine*, Paris, n° 15-16, p. 267-280.

——, 2006 - Eau, pauvreté, santé : le cas de Madagascar. *Géopolitique Africaine/African Geopolitics*, n° 21, p. 167-178.

——, 2009 - La pauvreté, entre l'eau et le profit. In : Ayeb Habib et Ruf Thierry, dirs. - *Eau, pauvreté et crises sociales. Actes du Colloque d'Agadir 2005*. Paris : IRD Éditions (CD-ROM), p. 63-70.

——, 2011 - Lac Tchad : questionner l'avenir sans œillères. In : Actes du Forum mondial du développement durable, N'Djaména, octobre 2010. *Passages*, n° 166, p. 136-137.

Dione Olivier, 2000 - Gestion des grands fleuves allogènes et logique de conflits à venir dans les milieux secs tropicaux africains. *Les Cahiers d'Outre-Mer, Revue de Géographie de Bordeaux*, n° 211, p. 213-230.

Diop Salif et Rekacewicz Philippe, 2003 - *Atlas mondial de l'eau. Une pénurie annoncée*. Paris : Autrement, 60 p.

Dresch Jean, 1947 - À propos de la capture du Logone par la Bénoué. *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, Paris, n° 188-189, p. 100-105.

Galland Franck, 2008 - *L'eau. Géopolitique, enjeux, stratégies*. Paris : CNRS, 186 p.

——, 2009 - Les enjeux de sécurité liés à l'eau. *Géopolitique*, Paris, n° 107, p. 59-64.

Houdret Annabelle, 2008 - Quelle approche scientifique des conflits liés à l'eau d'irrigation ? In : Kuper M. et Zairi A., dirs. - *Economies d'eau en systèmes irrigués au Maghreb. Colloque de Nabeul 2007*. Montpellier : CIRAD-cédérom, p. 1-7.

Hugon Philippe - Vers une nouvelle forme de gouvernance de l'eau en Afrique et en Amérique latine. *Revue internationale et stratégique*, Paris, 2007/2, n° 66, p. 65-78.

Jaglin Silvy, 2001 - L'eau potable dans les villes en développement : les modèles marchands face à la pauvreté. *Revue Tiers-Monde*, n° 166, p. 275-303.

Kipping Martin, 2005 - Conflits et coopération liés à l'eau du fleuve Sénégal. *Géocarrefour*, Lyon, vol. 80, n° 4, p. 335-347.

Kuper M. et Zairi A., dirs., 2008 - *Economies d'eau en systèmes irrigués au Maghreb. Colloque de Nabeul 2007*. Montpellier : CIRAD-cédérom.

Lacoste Yves, 1976 - Enquête sur le bombardement des digues du Fleuve Rouge (Viêt-nam, été 1972). *Hérodote*, Paris, n° 1, p. 86-115.

Lasserre Frédéric et Descroix Luc, 2003 - *Eaux et territoires. Tensions, coopérations et géopolitique de l'eau*. Paris : L'Harmattan, 280 p.

Lasserre Frédéric, 2003 - *L'eau, enjeu mondial*. Paris : Le Serpent à Plumes, 236 p.

—, 2007 - Conflits hydrauliques et guerres de l'eau : un essai de modélisation. *Revue internationale et stratégique*, Paris, 2007/2, n° 66, p. 105-118.

—, 2008 - Se battre pour l'eau. *La Géographie*, Paris, n° 1531, p. 8-17.

—, 2009a - *Les guerres de l'eau. L'eau au cœur des conflits du XXI^{ème} siècle*. Paris : Delavilla, 260 p.

—, 2009b - Les transferts massifs d'eau : une solution pour la pénurie ? *Géopolitique*, Paris, n° 107, p. 52-58.

Leslie Jacques, 2008 - *La guerre des barrages*. Paris : Buchet-Chastel, 362 p.

Maupin Agathe, 2010 - *L'espace hydropolitique de l'Afrique australe. Le risque hydropolitique dans les politiques de gestion de l'eau des bassins transfrontaliers*. Pessac : Thèse de doctorat, Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3, soutenue le 10 décembre 2010.

Meublat Guy, 2001 - La gestion partagée des fleuves internationaux en Afrique. *Revue Tiers-Monde*, n° 166, p. 427-453.

Orsenna Eric, 2008 - *L'Avenir de l'eau*. Paris : Poche, 470 p.

Petrella Riccardo, 2003 - *L'eau, res publica ou marchandise ?* Paris : La Dispute, 220 p.

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), New York, 2006 - *Rapport mondial sur le développement humain. Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau*. Paris : Economica, 422 p.

Priscoli Jerry Delli et Wolf Aaron T., 2003 - *Resolving international water resource conflicts*. Hardback.

—, 2010 - *Managing and transforming water conflicts*. Cambridge University Press, Paperback, 404 p.

Raison Jean-Pierre et Magrin Géraud, 2009 - *Des fleuves, entre conflits et compromis*. Paris : Karthala, 300 p.

Roche Pierre-Alain, 2001 - L'eau au XXI^e siècle : enjeux, conflits, marchés. *Ramsès*, Paris, p. 79-93.

—, 2003 - L'eau, enjeu vital pour l'Afrique. *Afrique contemporaine*, Paris, n° 205, p. 39-75.

Schneier-Madanes Graciela, 2010 - *L'eau mondialisée*. Paris : La Découverte, 492 p.

Tabarly Sylviane, 2008 - Bassins versants transfrontaliers en Afrique occidentale. *Géoconfluences*, Lyon.

Tilho Jean, 1910-1914 - *Documents scientifiques de la mission Tilho*. Paris : Imprimerie Nationale, 2 vol., 401 et 631 p., + dossier cartographique.

| **Résumé** |

On dit que l'eau sera, bien plus que le pétrole, l'enjeu géopolitique majeur du XXI^e siècle. S'il est difficile de le démontrer, force est bien de constater que la raréfaction de la ressource d'une part, et la configuration de sa disponibilité d'autre part, sont conflictogènes.

Dans le cas particulier du continent africain, les grands bassins versants du Nil, du Niger et du Tchad, partagés entre de nombreux États de puissance inégale, sont le théâtre d'une hydro-diplomatie peu efficace, voire inquiétante. Le projet de transfert massif d'eau du bassin du Congo à celui du Tchad induit des conséquences socio-économiques et environnementales qui portent les germes de crises graves.

Quant à la marchandisation de l'eau potable, décidée en 1992, elle pourrait être le déclencheur, dans le contexte d'extrême pauvreté que connaît l'Afrique, de conflits sociaux susceptibles de dégénérer en guerres civiles si les inégalités perdurent.

MOTS-CLÉS : Afrique, conflits, eau, bassin versant, conflits d'usage, eau potable.

| **Abstract** |

Conflicts and risks of conflicts linked to water in Africa

It is said that water, more so than petrol, will be the major geopolitical issue of the 21st Century. While being difficult to prove, it is clear that the scarcity of resources on one hand, and the configuration of its availability on the other are conflicting. In the particular case of the African continent, the major watersheds of the Nile, Niger and Chad which are shared between a number of states of unequal power, are the site of an inefficient hydro-diplomacy, one that may even be described as worrying. The extensive project to transfer water from the Congo basin to that of Chad brings about socio-economic and environmental consequences which carry the seeds of serious crises.

As for the commodification of drinking water, brought about in 1992, it could act as a trigger in the context of extreme poverty, which Africa already knows, social conflicts that are susceptible to degenerate into civil wars and enduring inequalities.

KEY WORDS : *Africa, conflicts, watersheds, conflicts of use, drinking water.*